

Ruhengeri, le 28 Décembre 1946.

N° II77/Agri.Café.

OBJET:
Marchés Contrôlés.



Monsieur le Résident,

Ref. votre lettre n°2385/
Café, du 12 Décembre 1946, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en ce qui concerne les marchés café contrôlés de Kivuruga et de Ruhengeri, nous avons observé strictement vos ordres. Toutes les modifications apportées au calendrier, vus les faibles apports de café par les indigènes, ont été consenties par vous (voir ma lettre n°844/Café du 3.9.46 et votre réponse n°1714/Café du 10.9.46.; ma réponse n°887/Agri.Café du 16.9.46 à votre lettre n°1741/Café du 13.9.46), et sont pleinement justifiées. Le marché contrôlé de Kivuruga a été arrêté à partir du 16.9.46, et celui de Ruhengeri, dans le courant d'octobre. Au moment de leur suppression, je devais considérer la vente du café comme terminée. Peut-être quelques indigènes viendraient-ils encore, par après, mais, puisque leur apport était minime, ils pourraient dorénavant s'adresser directement chez les commerçants asiatiques. Toutefois, il est possible d'expliquer les protestations du commerçant BARKAT ALI. Dès que la vente contrôlée du café fut imposée, l'indigène, craignant déjà l'Européen, n'a pas eu confiance en ce système. Pour ne pas se dérober complètement, il a apporté un peu de café, et la grande part de sa récolte, il l'a conservée pour plus tard. En effet, après avoir consulté les fiches mensuelles des commerçants, où ils mentionnent les achats effectués, j'en conclus qu'en octobre, à Ruhengeri, les indigènes ont vendu 13 tonnes au marché contrôlé, et qu'à partir de la suppression de ce dernier jusqu'au 31 Décembre, les commerçants ont acheté 120 tonnes. Ce fait prouve clairement la méfiance de l'indigène, dont question plus haut. Cependant, un avis avait été envoyé aux Chefs le 17.9.46, pour leur rappeler qu'il était inutile de conserver le café et que le prix n'augmenterait pas. Au contraire, perdant de sa valeur par un séjour prolongé dans les huttes, le café rapporterait beaucoup moins. Mis au courant de cet état de choses, BARKAT ALI en aura conclu à la liberté du commerce du café à Ruhengeri.

L'Administrateur Territorial,
STEVENS, A. J. F.

A Monsieur le Résident du Ruanda

à
K I G A L I .

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2385/Café.

*CV: 1.1.15 / conf. bnf.
20. 12. 16.*

Transmis pour information à Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri en le priant de me faire connaître d'urgence le bien-fondé éventuel de l'allégation avancée par le commerçant Barkatali.-

Kigali, le 12 décembre 1946.-
Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

G. Sandrart

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE BIUMBA.-

Biumba, le 7 décembre 1946.-

N° 1077/Agri.Café.-

A Monsieur le Résident du Ruanda
à K I G A L I.-

OBJET:

Marché café BASE.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je reçois à l'instant la visite de Mr. BARKAT ALI, commerçant à Base qui proteste contre le fait qu'à Kivuruga (Territoire de Ruhengeri) et à Ruhengeri-Poste les indigènes sont libres d'aller vendre leur café tous les jours au magasin même des asiatiques et ce sans passer par aucun marché contrôlé. BARKATALI ajoute qu'il demande qu'à Base il y ait marché 2 fois par semaine comme à Kigali.

Je lui ai exposé mon point de vue qui est celui-ci :

- 1° je m'étonne qu'à Ruhengeri le commerce du café soit redevenu libre et je signale vos déclarations à Monsieur le Résident du Ruanda, mais en ce qui me concerne je n'ai rien à voir avec Ruhengeri, étant administrateur de Biumba.-
- 2° il n'est pas possible qu'un européen se dérange deux fois par semaine de Biumba à Base pour assister à la vente d'environ 2 tonnes de café) En effet, je me suis rendu personnellement à Base le 3 décembre 1946 et j'ai contrôlé le marché café du 4 décembre 1946; de 7 heures 30 à 11 heures il a été présenté en vente exactement 2.212 kgs de café achetés par les asiatiques suivants:

Barkat Ali	: 1.296 kgs
Noor Hassan	736 kgs
Sher Baz	180 kgs

Il n'est pas possible, dans la situation actuelle du personnel et vu les pénuries d'essence d'augmenter le rythme des marchés contrôlés de Base, surtout tenant compte des faibles apports de la fin de l'année.

Barkat Ali n'a pas voulu se rendre à mes raisons.

L'Administrateur Territorial a.i. Labiau,
sé: M. LABIAU.-